

Comité National Français de Géodésie et Géophysique

SECTION D'HYDROLOGIE SCIENTIFIQUE

Séance du 8 décembre 1949

- ORDRE DU JOUR -

Résultats de vote par correspondance pour le renouvellement du bureau de la Section.

- PROCES-VERBAL -

La séance est ouverte à 17 heures, au Ministère des Travaux Publics, sous la présidence de Monsieur MAURAIN, Président du Comité National Français de Géodésie et Géophysique. Monsieur TARDI, Secrétaire Général du Comité National assiste à la séance.

Etaient présents : MM. MAURAIN, TARDI, AUBERT, BACHET, BOURRIER, BRUZON, CALVET, COUTAGNE, GEZE, GOSSELIN, HENIN, J. LAURENT, LE STRAT, PASTEUR, PERRIER, SANSON, URBAIN, VIVIER.

Absents excusés : MM. GESLIN, GODEFROY, LEPAPE, de PAMPELONNE, SCHOELLER.

M. le Président fait connaître les résultats du vote en vue de l'élection du bureau. Le dépouillement a été effectué par M. MAURAIN en présence de MM. TARDI et LE STRAT.

Nombre de membres consultés : 59.
Nombre de votants : 37.

Ont obtenu :

Présidence: MM. COUTAGNE	32 voix
AUBERT	3 voix
Vice-présidences: MM. LAURENT ..	33 voix
AUBERT....	32 voix
COUTAGNE .	2 voix
FROLOW ...	1 voix

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. BOURCART signalant que si lors de la précédente séance il avait été décidé de procéder à l'élection du Président, le vote pour la désignation de deux vice-présidents n'avait pas été envisagé. Pour ce motif M. BOURCART ne prendra pas part au vote et ne par-

ticipera à nouveau aux travaux de la section que lorsque l'élection d'un nouveau bureau sera intervenue.

M. le Président donne la parole aux membres de la section désirant présenter des observations relatives aux élections:

M. GEZE, tout en indiquant qu'il n'entend nullement revenir sur les décisions prises, exprime le vœu que les différentes disciplines soient, à l'avenir, représentées au bureau; en particulier la candidature d'un naturaliste serait souhaitable.

- Aucune autre remarque n'étant présentée, M. le Président demande à la Section de décider si le vote pour l'élection d'un président et de deux vice-présidents est valable.

On vote, et le dépouillement des bulletins donne oui à l'unanimité des présents.

M. MAURAIN demande à M. COUTAGNE de prendre la présidence de la séance et il se retire accompagné de M. TARDI.

o°o

M. COUTAGNE remercie les membres de la section de la confiance qu'ils lui ont témoignée et les assure de son désir de continuer, malgré son éloignement de la capitale, à mener la section dans la voie fixée par les éminents hydrologues qui l'ont précédé: MARTEL et DIENERT. Il demande ensuite à M. LE STRAT d'exposer les questions les plus urgentes.

M. LE STRAT souligne que beaucoup de membres n'assistent pas à la réunion d'aujourd'hui; plusieurs de ces absents ont critiqué le secrétaire et certains ont même adressé leur démission. M. LE STRAT estime que sa seule présence au sein du bureau est de nature à éloigner des membres influents et que, dans ces conditions il doit se retirer du poste de secrétaire pour que l'unanimité puisse se refaire au sein de la section.

M. LAURENT exprime la surprise et la déception que lui causent les paroles de M. LE STRAT; alors qu'il était permis de penser que, les questions de personnes qui se sont opposées de façon regrettable au sein de la section allaient enfin s'apaiser et que la section pourrait se remettre au travail, l'attitude de M. LE STRAT, dont la personnalité est au-dessus de toutes les querelles, risque de tout compromettre. M. LAURENT exprime le vœu le plus pressant que M. LE STRAT revienne sur sa décision.

M. COUTAGNE insiste également très vivement pour que, dans l'intérêt de la section, M. LE STRAT demeure à son poste.

M. LE STRAT remercie MM. COUTAGNE et J. LAURENT des paroles flatteuses qu'ils ont prononcées à son égard mais il souligne que sa situation demeure délicate vis-à-vis de certains de ses

collègues; de plus, son départ permettrait de prendre en considération l'observation pertinente présentée par M. GEZE et si ce dernier voulait accepter le poste de secrétaire le bureau compterait un naturaliste en son sein.

M. GEZE se récuse, indiquant qu'il est déjà secrétaire de la section de Volcanologie.

A la demande de M. PERRIER, M. LE STRAT lit la lettre de M. LUTAUD exposant les motifs qui l'ont conduit à donner sa démission: le maintien de la candidature de M. AUBERT en face de celle de M. COUTAGNE qui avait été sollicité et qui pouvait rallier l'unanimité des suffrages.

Il lit ensuite une lettre de M. VIBERT faisant part de sa détermination de ne pas participer au vote.

M. AUBERT s'associe à la pression faite par MM. COUTAGNE et LAURENT; il souhaite que M. LE STRAT reste secrétaire tout au moins pendant une année, afin de mettre en train le travail qui est la raison d'être de la section. Pendant ce temps les esprits ne manqueront pas de s'apaiser; si, à l'expiration de ce délai, M. LE STRAT exprime toujours le désir de quitter son poste, son départ sera toujours fâcheux mais il sera moins grave de conséquences qu'en ce moment. MM. BOURRIER et URBAIN insistent également pour que M. LE STRAT demeure à son poste.

M. LE STRAT accepte de continuer à assumer les fonctions de secrétaire.

M. COUTAGNE en remerciant M. LE STRAT dit traduire les sentiments de l'unanimité des présents et d'une grande partie des absents.

M. COUTAGNE indique que les motifs invoqués par les membres démissionnaires n'existent plus; il fera donc une démarche personnelle auprès d'eux pour leur demander de revenir sur leur décision.

M. URBAIN exprime le souhait, afin de ne pas retarder les travaux de la commission, qu'il soit demandé aux membres démissionnaires de faire connaître leur décision avant la prochaine séance, qui doit se tenir dans la deuxième quinzaine de janvier.

M. COUTAGNE rappelle, en conclusion de ce débat, que jusqu'à ce jour les nominations avaient toujours été prononcées à main-levée; il souligne que l'absence de règlements est à la base de tous les récents incidents; en conséquence, une des premières préoccupations du nouveau bureau doit être de doter la section de statuts.